



Ils ont osé !

La circulaire sur l'organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation vient d'être publiée (BO n°36 du 3/10/2019), son contenu est inepte :

- Des repères d'évaluation généraux par champ d'apprentissage, donc abscons quand on les décline par APSA (bien sûr, nager et courir c'est la même chose !)
- Une répartition des points qui réduit ceux de l'épreuve physique (12/20, la « motricité » va bientôt devenir un vieux souvenir...).
- Une attribution de points (8/20) en contrôle continu alors qu'il s'agit ici du contrôle en cours de formation.
- Des points au choix de l'élève... etc.

Indignons-nous devant une telle mascarade qui discrédite la discipline dans ses fondements. Ensemble, faisons pression pour un retour à des référentiels nationaux par APSA.